LA CARAVANE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES COLLÈGES 2017-2018

Un dispositif gratuit et à la carte pour sensibiliser les collégiens à la sécurité routière

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE
Unité territoriale des Hauts-de-Seine

www.hauts-de-seine.fr

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine agit pour la sécurité routière

Les collégiens sont particulièrement exposés aux risques routiers.

Les accidents de transport sont la première cause de mortalité chez les 15-24 ans en France : en 2009, ils ont été à l'origine de 32,2 % des décès dans cette tranche d'âge.

Dans les Hauts-de-Seine, 897 jeunes de 11 à 15 ans ont été tués ou blessés dans un accident de la circulation entre 2012 et 2016. Ils ont représenté 8 % de l'ensemble des victimes à vélo et 13 % de l'ensemble des victimes à pied alors qu'ils constituent 6 % de la population du département. Quant aux 14-17 ans, ils représentent 4 % de la population des Hauts-de-Seine et 17 % des usagers de cyclomoteurs victimes d'accidents corporels de la circulation routière sur la même période.

La Caravane de la sécurité routière contribue à prévenir ces risques.

Dans l'objectif d'une sensibilisation des collégiens des Hauts-de-Seine à la sécurité routière, le Conseil départemental, la Préfecture et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine proposent la Caravane de la sécurité routière.

Ce dispositif :
- intègre l'ensemble des enjeux de la sécurité routière et des mobilités durables ;
- est adaptable pour permettre son adéquation au contexte de la sécurité routière de chaque établissement et aux thématiques pédagogiques qui y sont développées, par exemple par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

La Caravane de la sécurité routière s'adapte à l'établissement qui en fait usage.

Ce programme de prévention et de sécurité routière est mis en œuvre sur la base du volontariat des collèges. La Caravane de la sécurité routière s'adresse à l'ensemble des élèves d'un meme niveau choisi par les établissements. Elle est organisée et se déroule dans le cadre des horaires du collège.

Deux ateliers sont systématiquement mis en œuvre dans tous les collèges :
- l'analyse d'accidents, connaître pour prévenir ;
- mon « projet de vie ».

En plus de ces ateliers, les équipes pédagogiques des établissements choisissent deux ateliers supplémentaires parmi les suivants :
- la circulation à vélo ;
- les risques spécifiques de la conduite d'un deux-roues motorisé ;
- les équipements de protection des usagers de deux-roues (cyclomoteur et vélo) ;
- le décuplement des risques lié à la consommation d'alcool et de stupéfiants ;
- l'initiation aux premiers secours pour un accident de la circulation routière ;
- passager d'une voiture, comment être bien protégé ?

La durée d'un atelier est celle d'une heure de cours. Ils ont lieu dans les espaces mis à disposition par l'établissement : salle de cours, de réunion. L'atelier « La circulation à vélo » requiert un espace extérieur dans l'enceinte du collège (cour, parking, allées...).

LES ATELIERS « TRONC COMMUN »

1
L'ANALYSE D'ACCIDENTS, CONNAÎTRE POUR PRÉVENIR

Les élèves voient d'abord une fiction vidéo sur un accident de la circulation routière de collégiens des Hauts-de-Seine. Puis un échange est animé sur les facteurs de survenue de l'accident et ses conséquences. Sont notamment recherchées collectivement les actions qui auraient permis de réduire la gravité de l'accident et, mieux, de l'éviter.

2
MON « PROJET DE VIE »

Les élèves réunis en petits groupes, doivent élaborer le projet de vie d'un adolescent de leur âge. Ils peuvent choisir les visions d'avenir de l'un des membres du groupe ou d'un personnage imaginaire. Ils sélectionnent sur une fiche préétablie le « devenir » professionnel, social, familial, mais aussi le lieu de résidence, le moyen de transport, les loisirs, etc. Chaque groupe expose son projet puis, guidés par l'animateur, est invité à imaginer les évènements « évitables » susceptibles de contraindre le jeune à modifier, voire annuler ses objectifs. L'animateur mettra en évidence que l'accident de la circulation est la première cause de mortalité et d'invalidité pour la tranche d'âge concernée. Pour demeurer décideur de son avenir, il faut devenir très tôt acteur de sa sécurité.

LES ATELIERS « À LA CARTE »

(CHOISIR OBLIGATOIREMENT DEUX ATELIERS)

3
LA CIRCULATION À VÉLO *

La circulation à vélo se développe et la progression de son usage est inéluctable. Les nouvelles politiques de mobilité intègrent le vélo comme un des éléments essentiels de la mobilité en particulier pour les jeunes. L'atelier apporte des connaissances des règles du code de la route et des comportements, et une information sur les nouvelles pratiques, sur la diversité des vélos et leur entretien, et sur les équipements de protection. Des outils pédagogiques adaptés produits récemment, à l'exemple de la vidéo « En ville à vélo » de la Préfecture de Police, seront à la disposition de l'atelier.

Un circuit vélo temporaire aménagé dans un espace extérieur du collège permet la mise en situation des collégiens pour leur apporter les meilleurs conseils.

4
LES RISQUES SPÉCIFIQUES DE LA CONDUITE D'UN DEUX-ROUES MOTORISÉ *

Cet atelier vise à sensibiliser concrètement les élèves aux risques de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un scooter. L'animateur mettra en évidence l'augmentation du risque lié à l'usage d'un scooter, en particulier en zone urbaine. Une initiation à la conduite urbaine et ses mauvaises surprises est réalisée sur un simulateur de conduite de deux-roues motorisés. Cet exercice démontre la nécessité d'anticipation sur les comportements des autres usagers et rappelle que conduire c'est voir, prévoir et être vu !

Les équipements de protection et la fragilité du corps humain sont évoqués.

*** Les ateliers n° 3 (circulation à vélo), n° 4 (risques spécifiques de la conduite d'un deux-roues motorisé) et n° 5 (équipements de protection) ne peuvent être dispensés que dans les établissements comptant au moins cinq classes bénéficiaires de la Caravane de la sécurité routière.**

LES ATELIERS « À LA CARTE »

(CHOISIR OBLIGATOIREMENT DEUX ATELIERS)

5
LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION DES USAGERS DE DEUX-ROUES *

Les équipements de protection contre les chocs et abrasions sont le casque, les gants, les chaussures et des vêtements adaptés. Le choix du casque et sa constitution sont présentés.

Les moyens pédagogiques mis en œuvre sont :
- la présentation de matériaux percutés ou abrasés lors de tests et d'accidents réels ;
- la percussion d'un casque moto et d'un casque vélo grâce au démocasque et la projection d'un casque sans attache de la jugulaire. Une discussion est proposée autour des énergies développées lors du choc.

6
LE DÉCUPLEMENT DES RISQUES LIÉ À LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE STUPÉFIANTS

Sur la base des connaissances scientifiques et médicales actuelles, à la lumière des études d'accidentologie menées sur le sujet, il s'agit de présenter :
- des analyses juridiques et sociologiques des situations liées à la consommation d'alcool, de cannabis et de médicaments ayant un effet sur la vigilance du conducteur ;
- un descriptif des risques liés à chacun de ces produits, de les expliquer de façon rationnelle propre à convaincre chaque cible de consommateurs sans en « diaboliser » aucune ;
- des éléments d'information permettant une prise de conscience préalable aux éventuelles modifications de comportement à effectuer, et de mobiliser les jeunes pour agir dans leur environnement, leur collège, leur club, leur quartier.

Les supports pédagogiques sont des études de cas, le simulateur d'alcoolémie, les « lunettes alcool » et des vidéos de sensibilisation.

7
L'INITIATION AUX PREMIERS SECOURS POUR UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

L'atelier fera appel à la participation active des élèves sous la forme d'une simulation d'accident (chute d'un cycliste) et de la mise en situation d'élèves :
- identifier un danger pour soi, pour les autres ;
- mettre en œuvre une protection adaptée à la situation ;
- donner l'alerte d'une manière de plus en plus structurée au service adapté (le 112, le 15, le 18, le 17) ;
- décrire précisément une situation et l'état d'une personne.

8
PASSAGER D'UNE VOITURE, COMMENT ÊTRE BIEN PROTÉGÉ ?

Cet atelier traite des points suivants :
- ceinture de sécurité, prétensionneurs, airbags : comment profiter de leur protection en cas d'accident ? ;
- initiation à la biomécanique : les limites de la résistance humaine (comparaisons ludiques avec d'autres classifications animales), prise de conscience de notre fragilité ;
- les erreurs à ne pas commettre et les conseils à transmettre aux personnes avec lesquelles je voyage en voiture.

Supports pédagogiques : siège auto de démonstration, sièges enfant, mannequin...

*** Les ateliers n° 3 (circulation à vélo), n° 4 (risques spécifiques de la conduite d'un deux-roues motorisé) et n° 5 (équipements de protection) ne peuvent être dispensés que dans les établissements comptant au moins cinq classes bénéficiaires de la Caravane de la sécurité routière.**

CONTACT
Philippe Dagorne - Courriel : pdagorne@hauts-de-seine.fr - Tél. : 01 78 14 00 10

Conception et réalisation : Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Direction de la communication - ER - Aout 2016 - Imprimé sur papier recyclé